

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 29 septembre 2021, s'est réuni en séance publique (retransmission en directe) **le mardi 05 octobre 2021 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOU, Mme POUILLAIN, M. GIRARD, Mme BRATUN, M. CHAUVEAU, Mme BREYSSE, M. WACHOWIAK, Mme PUNTEL, M. GAUDEFROY, Mme MOKEDDEM, Mme MOREAU, M. BLAS, M. DURANCEAU, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. RYBKA, Mme CLERC, M. BERNARD, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :

M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA

à M. JAHIER

M. le Maire déclare ouverte, à 19h00, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, M. CHAUVEAU, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Interruption de séance de 19h06 à 19h21 afin de présenter à l'assemblée le plan du futur complexe tennistique et de l'espace restauration.

N°1 - CONSEIL MUNICIPAL - AFFAIRES SPORTIVES – Vote du principe de la concession pour la restauration des Tennis

Le Conseil Municipal approuve le recours à une procédure de gestion de service public pour la réalisation des travaux d'aménagement d'intérieur puis la gestion de l'espace restauration du futur complexe tennistique.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°2 - CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité :

35 voix pour

N°3 - COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°04 – COMMUNICATION – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2020

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

N°5 – COMMUNICATION – Rapport annuel d'activité du SYMVEP pour l'année 2020

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2020 du Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l'Est Parisien (SYMVEP).

N°6 – COMMUNICATION – Bilan d'activité 2020 du délégataire du stationnement payant

Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'activité 2020 du délégataire du stationnement, SAGS (Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement).

**N°7 - DIRECTION DES RYTHMES DE L'ENFANT – Rapport annuel d'activité du délégataire
La Maison Bleue – Crèche du quartier des TANNEURS**

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission de ce rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour la concession de service public de la crèche du quartier des Tanneurs, son aménagement, son équipement et sa gestion au titre de l'année 2020.

N°8 - AFFAIRES FINANCIERES – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1, **décide** de verser la subvention d'investissement de 52 000€ à l'association Diocésaine de Meaux conformément à l'acte de vente du presbytère signé le 15 novembre 2019.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

4 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE)

3 voix contre (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°9 - AFFAIRES FINANCIERES – Remboursement de frais de mise en fourrière

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au remboursement de la somme de 134,11 € correspondant aux frais de mise en fourrière payés par l'utilisateur.

Adopté à l'unanimité :

35 voix pour

N°10 – URBANISME - Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, **indique** que le dossier de PLU est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la Mairie de Lagny-sur-Marne aux jours et heures d'ouverture habituel d'ouverture ; **indique** que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvée, sera transmise en sous-Préfecture au titre de contrôle de légalité. La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs ; **indique** que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 voix contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°11 – URBANISME – Projet de requalification urbaine de l'entrée ouest du centre-ville de Lagny-sur-Marne – Principe d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique

Le Conseil Municipal décide l'engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin de garantir la maîtrise foncière des parcelles concernées par le projet, **autorise** M. le Maire à engager les démarches et études nécessaires à la constitution du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ladite procédure.

Adopté à l'unanimité :
35 voix pour

Suspension de séance de 20h30 à 20h40

N°12 – URBANISME – Echange foncier entre la commune de Lagny-sur-Marne et Marne et Gondoire Aménagement : parcelles AH201, AH202, AI4 et AI5.

Le Conseil Municipal décide la désaffectation des parcelles cadastrées section AI numéros 4 et 5, au seul profit du projet d'implantation d'une opération immobilière dans le cadre Zone d'Aménagement Concerté « SAINT JEAN », en différant le caractère effectif de la désaffectation sous 3 ans, éventuellement prolongeables, conformément à l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques, **décide** le déclassement anticipé du domaine public de la commune des parcelles cadastrées parcelles cadastrées section AI numéros 4 et 5 pour une superficie de 2346m² et de 4770 m² conformément à l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques, **décide** qu'en contrepartie des parcelles AI4 et AI5 d'une contenance respective de 2 346 m² et de 4 770m², Marne et Gondoire Aménagement cédera à la ville les parcelle AH201 et AH 202 d'une contenance de 431m² et 678m², sises avenue du général Leclerc, **autorise** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente en vue de procéder à cet échange foncier comprenant une soulte en faveur de la ville d'un montant de 440 922€ TTC.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :
28 voix pour
7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°13 - AFFAIRES FONCIERES – Actualisation de la délibération n°24 du 12 juin 2018 – Rétrocession de la place Marcel Rivière - Signature d'un acte notarié

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes autres pièces nécessaires à cette affaire.

Adopté à l'unanimité :
35 voix pour

N°14 - SERVICES TECHNIQUES – Sortie du Groupement d’Intérêt Public (GIP) « ID 77 »

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à formuler la demande de retrait auprès du Président du groupement et à signer tout document y afférent.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

32 voix pour

3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°15 - SERVICES TECHNIQUES – Convention ENEDIS/VILLE : Définir les moyens de communication pour mieux prévenir et gérer une situation de crise potentielle ou avérée

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention au profit de la société ENEDIS, ses avenants et tout document y afférent.

Adopté à l’unanimité :

35 voix pour

N°16 – AFFAIRES CULTURELLES – Adhésion au moyen de paiement du pass Culture pour les activités culturelles sur la ville

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l’adhésion au moyen de paiement du pass Culture ainsi que tout document ou avenant afférent.

Adopté à l’unanimité :

35 voix pour

N° 17 - DIRECTION DES RYTHMES DE L’ENFANT – Nouvelle sectorisation de la carte scolaire

Le Conseil Municipal adopte le nouveau périmètre scolaire des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Lagny-sur-Marne pour la rentrée de septembre 2022 et **abroge** la délibération n°17 du Conseil Municipal du 17 novembre 2020 pour la rentrée de septembre 2022

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

4 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE)

3 voix contre (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)

N°18 - PERSONNEL TERRITORIAL – Contrats d’apprentissage

Le Conseil Municipal approuve le recours à un contrat d’apprentissage au sein de la direction des ressources humaines et **autorise** M. le Maire à signer la convention et les documents afférents nécessaires à la mise en place de ce contrat d’apprentissage.

Adopté à l’unanimité :

35 voix pour

N°19 - PERSONNEL TERRITORIAL – Parcours Emploi Compétences

Le Conseil Municipal approuve le recours à un contrat parcours emploi compétences au sein du service des moyens généraux et **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce contrat.

**Adopté à l'unanimité :
35 voix pour**

N°20 - PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents – Ouverture et fermeture d'emplois

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de 7 postes puis la fermeture de 4 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 348 postes.

**Adopté à l'unanimité :
35 voix pour**

N°21 - REGLEMENTATION – Convention de groupement entre la Ville de Lagny-sur-Marne, le CCAS de Lagny-sur-Marne et l'association l'Amicale du Personnel de la Commune et du CCAS pour l'acquisition de chèques cadeaux

Le Conseil Municipal approuve la convention de groupement entre la Ville, le CCAS et l'association Amicale du Personnel de la Commune et du CCAS pour l'acquisition de chèques cadeaux et **autorise** M. le Maire à signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants ou tout document afférent.

**Adopté à l'unanimité :
35 voix pour**

Après avoir répondu aux questions des groupes minoritaires, la séance est levée à 21h45.